



NOTE D'INFORMATION

LICENCES :

Les arbitres doivent avoir une licence encadrement extension « arbitre »

Les marqueurs doivent avoir une licence encadrement extension « dirigeant ou arbitre ».

Ne pas oublier l'attestation d'honorabilité à télécharger sur le cloud.

INDEMNITES :

Au marqueur

- En pré nationale le GSA organisateur verse l'indemnité au marqueur (14€)
- En régionale, le marqueur reçoit, par l'intermédiaire de l'arbitre, l'indemnité prise en charge par les deux équipes (7€x2 équipes)

A l'arbitre

- En pré nationale, la ligue versera l'indemnité à/aux arbitre(s) 53€ par arbitre
- En régionale, l'indemnité sera payée par chacune des équipes (26.50€x2 équipes)

La CRA

Indemnités d'arbitrages 2023/2024

Pour les divisions élités à N 3 :

La FFVB effectuera un remboursement (par quinzaine) des frais engagés par l'arbitre (indemnité d'arbitrage selon le niveau de compétition, frais de transport et de péages si nécessaire).

L'indemnité et frais de la table de marque à la charge exclusive des GSA recevants.

	Pour équipe recevante	Pour équipe reçue	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur par équipe recevante
Elite	188€	166€	83€	83€	22€/par match
Nationale 2 Et CDF	162€	140€	70€	70€	22€ par match
Nationale 3 Et CDF	148€	126€	63€ par équipe	63€ par équipe	22€ par match
Coupe de France Jeunes	86€	50€	25€ par équipe	25€ par équipe	12€ par match

Pour les championnats Régionaux, les clubs continuent d'indemniser les arbitres le jour des rencontres.

	Par équipe	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur
Régionale	33.50€	53€	X	14€ 7€ par équipe

Pour les championnats Pré nationaux, la ligue versera l'indemnité aux arbitres

	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur Payé par l'organisateur
Pré nationale M	53€	53€	14€
Pré nationale F	53€	X	14€